



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°3

**OBJET : FINANCES – CRÉATION DES TAUX DE PARTICIPATIONS FAMILIALES
DANS LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR LES RÉSIDENTS
HORS COMMUNE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MÜLOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION n°3

OBJET : FINANCES – CRÉATION DES TAUX DE PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR LES RÉSIDENTS HORS COMMUNE.

Le Conseil municipal

VU l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du Titre 1er du livre II du code de la Santé Publique et ses modifications éventuelles,

VU le code de l'action sociale et des familles, modifiée par la loi n°2014-873 du 4 août 2014-art 30, notamment les art L214-2 et L214-7,

VU la circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 relative à la prestation de service unique et les instructions en vigueur, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2025 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est compétent pour créer, modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des taux de participations familiales dans les équipements d'accueil du jeune enfant spécifiques pour les résidents hors commune,

APRES l'avis de la Commission "ressources et développement" du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er} : DECIDE de majorer de 50% les taux des participations familiales dans les équipements du jeune enfant pour les résidents hors commune.

Article 2 : CRÉE les taux des participations familiales dans les équipements du jeune enfant pour les résidents hors commune selon la liste annexée, avec une entrée en vigueur au 9 octobre 2023.

Article 3 : PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°3 du CM en date du 28/09/2023– P 2/2

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville La Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Acte Exécutoire

22/10/2023

Etienne Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q3**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T11-20-52.00 (MI248054549)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CRÉATION DES TAUX DE PARTICIPATION FAMILIALES
DANS LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR
LES RÉSIDENTS HORS COMMUNE.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 03 - FIN - Création tarif hors commune Multicanal : Non
pour les crèches Sch.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 11:20

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 11:20

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 11:25

